

# Etat des lieux des filières agricoles du bassin de la Seine

Parmi les activités humaines du bassin de la Seine, l'agriculture occupe une place prépondérante, de plus de 60 % de la surface du bassin. Mais si aujourd'hui le paysage et les pratiques agricoles sont marqués par des cultures intensives et spécialisées, cela n'a pas toujours été le cas. En effet, au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'agriculture française était beaucoup plus proche des pratiques de la polyculture-élevage, favorisant la fermeture des cycles de l'azote et du phosphore, et préservant la biodiversité. Les déjections du bétail étaient utilisées pour assurer la fertilité des sols cultivés qui servaient à la fois à l'alimentation humaine et à celle du cheptel, le tout assurant un équilibre entre la production et la demande locale.

Mais, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les politiques publiques volontaristes nationales et européennes menées pour « moderniser » l'agriculture et l'intégrer dans le marché mondial vont aboutir au développement spectaculaire de l'agroalimentaire, de la transformation industrielle et de la distribution, aboutissant à un véritable verrouillage des filières par quelques acteurs. Cette réorganisation des filières transformera également profondément et durablement les paysages. À ce titre, le bassin de la Seine est un espace emblématique de l'évolution des pratiques agricoles depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les travaux menés lors de la phase 8 du PIREN-Seine ont porté notamment sur quelques-unes des principales filières agroalimentaires du bassin : la filière céréalière, de la viande et du lait, et celle de la betterave et du sucre. Ces recherches ont permis à la fois de dresser un panorama complet des différents acteurs impliqués, de retracer leur trajectoire historique et d'étudier les tendances de leur évolution future, mais aussi de questionner leur viabilité. Car face au changement climatique et aux dérèglements des cycles biogéochimiques induits par une agriculture intensive et industrielle, la question d'une adaptation des filières de production, mais aussi de consommation, doit être posée compte tenu du poids qu'elles représentent sur la ressource en eau et sur la qualité des milieux aquatiques. Les activités de ces filières affectent aussi négativement la qualité de l'air et la fertilité des sols. Au total c'est tout l'aménagement du bassin qui en dépend.



## La phase 8 du PIREN-Seine

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le PIREN-Seine est entré dans sa phase 8, qui s'achèvera le 31 décembre 2023. Sa phase 9 débutera en janvier 2025. Pour répondre aux enjeux environnementaux du bassin de la Seine, le programme s'est organisé en 6 axes de travail, qui ont chacun pour objectif de répondre aux attentes des acteurs de la gestion de l'eau face aux défis du changement climatique, de la transition écologique de la société et de l'avenir de la ressource. La question de la continuité hydroécologique occupe une place centrale, aussi bien dans la sphère des gestionnaires de l'eau et de l'environnement que dans la communauté scientifique. Depuis de nombreuses années, le PIREN-Seine étudie les différents effets de l'aménagement de la Seine et des petits cours d'eau en mêlant campagnes de terrain et modélisations.

**AXE 1 : Trajectoires du bassin, de ses tissus urbains et agricoles, et de ses territoires.**

AXE 2 : Fonctionnement du bassin soumis à des extrêmes hydro-climatiques.

AXE 3 : Construction de la qualité des milieux aquatiques conciliant risques hydrologiques et biodiversité.

AXE 4 : Ambitions et enjeux pour la Métropole en 2024 et après.

AXE 5 : Dynamique des contaminants : de la compréhension des processus au métabolisme territorial.

AXE 6 : Transfert de connaissances et mise à disposition des données.

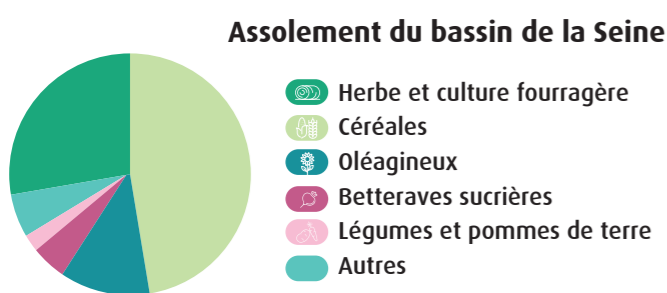
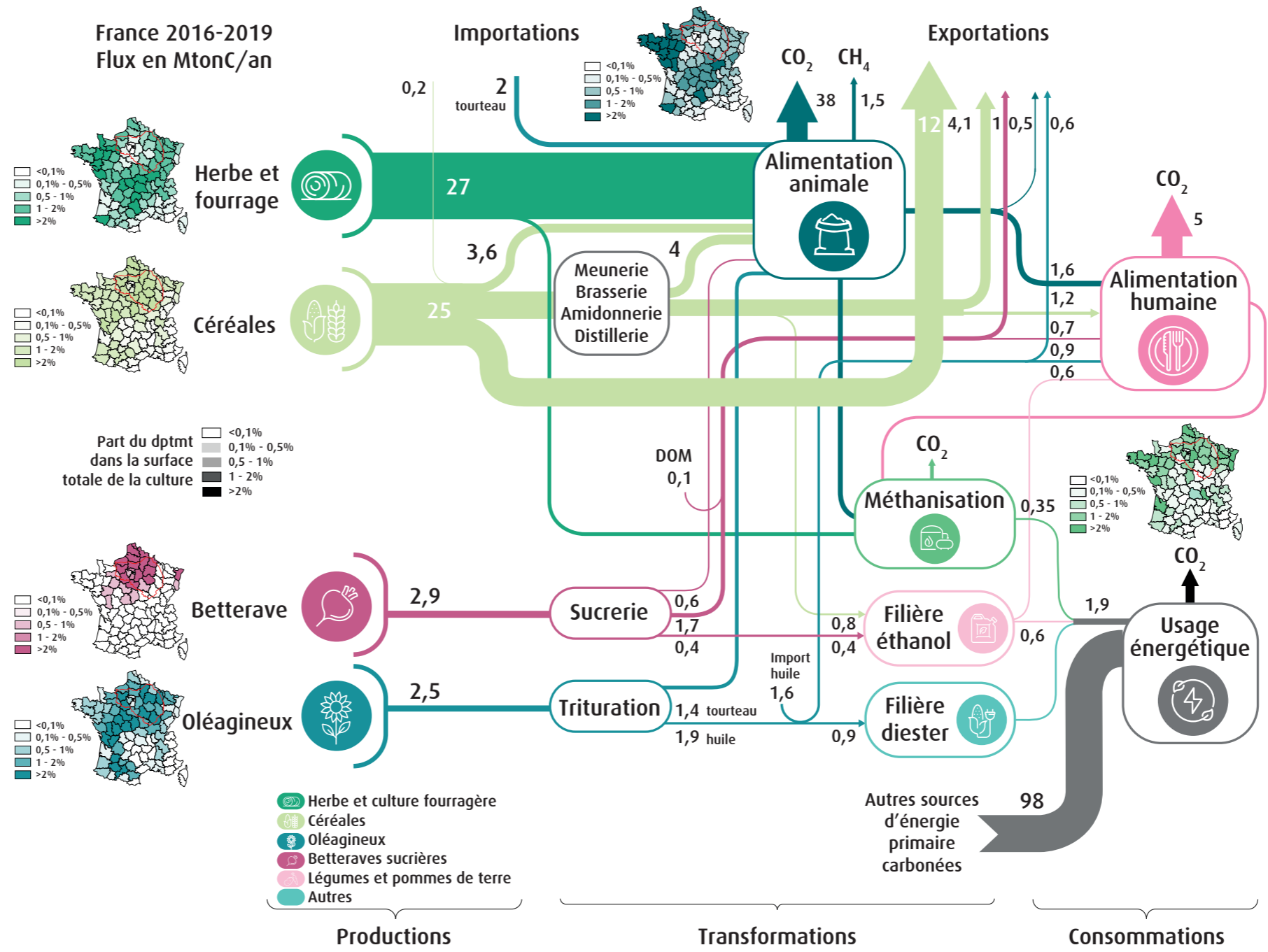
### Le bassin de la Seine : plaque tournante des filières

L'analyse des grandes filières agricoles — production, transformation et consommation — menées lors de la phase 8 du PIREN-Seine a permis de dégager une vision d'ensemble à l'échelle de la France de leur organisation. Leur représentation en termes de flux de carbone (ci-contre) permet de comparer leur importance relative et leur interconnexion.

L'une de premières conclusions que l'on peut tirer de cette analyse est qu'une très grande partie de la production agricole sert à l'alimentation du bétail. C'est bien entendu le cas pour la totalité de la production de la filière « herbe et fourrage », mais aussi pour la filière céréalière dont près du tiers est destiné à nourrir les cheptels.

Une deuxième conclusion concerne la place du bassin de la Seine au sein de ces flux. Véritable plaque tournante, le bassin de la Seine joue un rôle majeur aussi bien en termes de production que de transport vers les autres régions de France en ce qui concerne la transformation de matières premières. Il concentre également les grands flux d'exportation de la production (vers l'Union européenne principalement), notamment avec les ports fluviaux-maritimes de Paris, de Rouen et du Havre, mais aussi avec ses grands axes routiers et ferroviaires. On constate en effet, que près de la moitié de la production céréalière est destinée à l'exportation alors que seule une faible partie sert à l'alimentation humaine. L'importation d'aliments pour bétail (tourteaux et graines de soja principalement) est loin d'être négligeable.

Héritage des politiques agricoles des années 50, la surface agricole utile (SAU) du bassin est fortement dominée par des exploitations spécialisées en grandes cultures (céréales et oléagineux) ou en cultures industrielles (betterave sucrière). L'élevage de granivores est très développé. Les exploitations d'élevage bovin spécialisées vers la production de lait ou de viande ne représentent que 6 % de la SAU chacune.

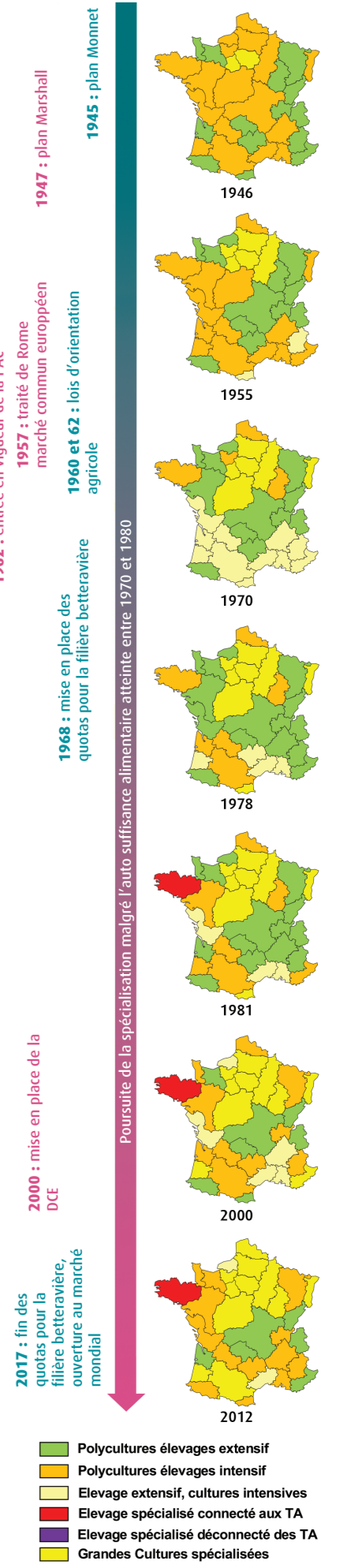


### Un héritage des politiques d'après-guerre

Après la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture française était en crise, nécessitant une réorganisation profonde pour atteindre l'autosuffisance alimentaire en Europe. Des politiques telles que le plan Monnet (1945), le plan Marshall (1947), et la Politique agricole commune (PAC) en 1962 ont profondément réformé le secteur agricole, favorisant des exploitations plus grandes et plus productives. La PAC a entraîné une spécialisation des régions agricoles, abandonnant le modèle « polyculture-élevage » pour des pratiques intensives avec l'utilisation d'engrais synthétiques (et de pesticides). Ces changements ont transformé le paysage du Bassin de la Seine favorisant la concentration des terres à grandes cultures au centre et reléguant l'élevage en périphérie. Le syndicat agricole majoritaire, dirigé par une frange d'agriculteurs puissants, défend un modèle de l'agriculture s'inscrivant dans le monde des affaires, et fortement lié au secteur de la transformation ; il a su gagner en influence et infléchir efficacement les politiques publiques selon ses vues.

Dès les années 70-80, l'autosuffisance alimentaire européenne a été atteinte, et la surproduction a entraîné l'instauration d'une politique de quotas avec des prix garantis pour les fruits et légumes, la betterave sucrière et le lait. Mais la volonté de libéralisation de la production a conduit à l'abandon de cette politique de quotas et à l'internationalisation des échanges.

Dans le Bassin parisien, les itinéraires techniques ont été simplifiés, les rotations culturales raccourcies, entraînant la disparition de légumineuses au profit des grandes cultures. Paris a cessé d'être le principal marché pour le Bassin de la Seine, qui exporte aujourd'hui 80 % de sa production sur le marché mondial.



# Sortir du bassin pour mieux le comprendre

## Un verrouillage des filières

L'analyse historique révèle que la spécialisation territoriale des cultures et de l'élevage qui va de pair avec l'ouverture vers le marché mondial, est le résultat de politiques délibérées. Ces politiques sont d'abord celles de l'Etat, s'appuyant sur les organisations professionnelles dominées par les grands céréaliers, qui durant les Trentes Glorieuses a mené à marche forcée la « modernisation » de l'agriculture pour atteindre l'autosuffisance alimentaire à l'échelle nationale et européenne. Ce sont ensuite les politiques des grands groupes privés de l'agro-industrie, aujourd'hui en position monopolistique. Ainsi la filière céréale est complètement dominée par InVivo, ancienne coopérative devenue société à mission, après avoir racheté le groupe privé Soufflet. La filière sucre est contrôlée par Téréos et Cristal Union, aussi actives dans la production de bio-éthanol et dans l'industrie des aliments pour animaux. La filière des oléagineux est structurée par Avril/Sofiprotéol producteur d'huiles, d'aliments pour animaux et d'agro-carburants.

Cette situation d'extrême concentration de la gouvernance des filières par un petit nombre d'acteurs privés actifs à l'échelle internationale aboutit aujourd'hui à un véritable verrouillage socio-technique du système agri-alimentaire.

Ces blocages rendent difficiles d'imaginer des changements sans repenser de manière cohérente et intégrée les filières, de l'amont

(recherche et développement, fourniture d'intrant et de semences, etc.) jusqu'à l'aval (collecte, stockage, transformation, distribution). Ces changements ne pourront se faire sans une volonté politique affirmée en ce sens, allant parfois à l'encontre de l'intérêt de puissants acteurs.

## Comprendre le métabolisme du bassin

Le bassin de la Seine joue un rôle prépondérant aussi bien d'un point de vue agricole qu'économique. Pour autant, une grande partie des processus des filières n'ont pas forcément lieu dans le bassin : des matières premières en sortent pour y revenir transformées. Il s'avère donc nécessaire d'étendre le champ d'analyse au-delà du territoire du bassin de la Seine pour identifier de manière exhaustive les acteurs de ces filières.

L'un des objectifs de la phase 9 du PIREN-Seine qui débutera en 2025 sera d'étudier la gouvernance des flux de matière et d'énergie dans les filières agricoles. Il s'agira d'explicitier leurs synergies et antagonismes au regard de leurs impacts à différentes échelles sur le bassin et comment elles affectent le socioécosystème Seine. L'objectif est d'identifier des leviers pour s'inscrire dans une circularité élargie — aussi bien aux productions qu'aux flux biogéochimiques — et s'orienter vers une plus grande sobriété.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.piren-seine.fr](http://www.piren-seine.fr)

Contact : francois.mercier  
@arceau-idf.fr



Crédits photos : PIREN-Seine, Ex0artefact  
Edition : ARCEAU-Idf 2024 - [www.arceau-idf.fr](http://www.arceau-idf.fr)  
Création graphique : id bleue (Sablé) [www.idbleue.com](http://www.idbleue.com)  
ISSN : 2610-0916

Sources bibliographiques : [https://piren-seine.fr/bilan\\_filiere\\_agricoles\\_bassin\\_de\\_la\\_seine](https://piren-seine.fr/bilan_filiere_agricoles_bassin_de_la_seine)

Le **PIREN-Seine** est un programme de recherche interdisciplinaire dont l'objectif est de développer une vision d'ensemble du fonctionnement du bassin versant de la Seine et de la société humaine qui l'investit, pour permettre une meilleure gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. Cette fiche est éditée par la *Cellule transfert* du PIREN-Seine, animée par l'association ARCEAU-IDF.

### Les partenaires opérationnels de la phase 8 du PIREN-Seine



### Les partenaires scientifiques de la phase 8 du PIREN-Seine

